

Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Séance du 14 septembre 2023

Publié le : 04/10/2023

Membres du Bureau en exercice : 32

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni salle Robert SCHWINT - La City - 4 rue Gabriel Plançon - 25000 Besançon, sous la présidence de Madame Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23.

La séance est ouverte à 18h06 et levée à 19h34.

Etaient présents : Mme Frédérique BAEHR, Mme Marie-Jeanne BERNABEU, Mme Catherine BARTHELET (à partir de la question n°9), Mme Anne BENEDETTO (à partir de la question n°8), M. René BLAISON, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO (à partir de la question n°7), Mme Marie ETEVENARD, Mme Lorine GAGLILOLO, M. Olivier GRIMAITRE, M. Daniel HUOT, M. Denis JACQUIN, M. Frank LAIDIE, M. Christophe LIME, M. Yves MAURICE, M. Jean-Paul MICHAUD, M. Anthony NAPPEZ, M. Gilles ORY, Mme Françoise PRESSE, M. Pascal ROUTHIER, M. Nathan SOURISSEAU, M. Fabrice TAILLARD, Mme Anne VIGNOT, M. Benoît VUILLEMIN, Mme Marie ZEHAF (à partir de la question n°9)

Etaient absents : M. Gabriel BAULIEU, M. Sébastien COUDRY, M. Marcel FELT, M. Gilbert GAVIGNET, M. Yves GUYEN, M. Aurélien LAROPPE, M. Christian MAGNIN-FEYSOT

Secrétaire de séance : M. Fabrice TAILLARD

Procurations de vote : M. Gabriel BAULIEU à Mme Catherine BARTHELET, M. Sébastien COUDRY à M. Nicolas BODIN, M. Yves GUYEN à Mme Marie ZEHAF, M. Christian MAGNIN-FEYSOT à M. René BLAISON

Dispositif Aide au projet ambassadeurs Grandes Heures Nature

Rapporteur : Mme Anne VIGNOT, Présidente

	Date	Avis
Commission n° 7	30/08/2023	FAVORABLE
Bureau	14/09/2023	FAVORABLE

Inscription budgétaire	
BP 2023 et PPIF 2023-2027 « Grandes Heures Nature »	Montant prévu au BP 2023 : 458 679 € Montant de l'opération : 2 500€

Résumé :

Dans le cadre d'actions de mise en valeur du territoire de Grand Besançon Métropole par le biais du développement d'activités outdoor, il a été proposé d'aider les sportifs de référence qui proposent des actions de promotion du territoire et s'investissent par leur présence au Festival outdoor Grandes Heures Nature. En 2023, Justine Mathieux, triathlète spécialiste longue distance (Iron(wo)man) a parrainé le Festival outdoor Grandes Heures Nature par sa présence sur le site, en faisant la promotion du dispositif « Grandes Heures Nature » sur les réseaux sociaux et en diffusant un film vidéo mettant en valeur le territoire de Grand Besançon Métropole.

Grand Besançon Métropole a fait le choix de promouvoir la richesse de son territoire en valorisant les pratiques liées à l'outdoor.

Cette volonté de renforcer l'attractivité territoriale de GBM se traduit notamment par l'organisation d'un festival annuel outdoor.

Afin d'accompagner cette politique de développement de territoire, GBM s'est appuyé dès 2019 sur l'expertise et la notoriété de sportifs d'envergure, pratiquants reconnus dans leurs disciplines respectives : le kayak, l'escalade, le trail ou encore le cyclisme en sport adapté.

En 2023 il a été proposé à différents athlètes jusqu'alors identifiés comme ambassadeurs « Grandes Heures Nature » d'être forces de proposition en construisant des projets de mise en valeur du territoire au travers de leur pratique sportive.

Seule Justine Mathieux, triathlète de haut-niveau en longue distance (Iron(wo)man) s'est investie dans ce projet et a accepté de parrainer le Festival outdoor Grandes Heures Nature par sa présence sur le site, en faisant la promotion du dispositif grandes Heures Nature sur les réseaux sociaux et en diffusant un film vidéo mettant en valeur le territoire de Grand Besançon Métropole.

En contrepartie de son implication et mobilisation dans ce projet, il est convenu de lui attribuer un soutien financier de 2 500 €.

La dépense totale, soit 2 500 euros sera imputée au programme Grandes Heures Nature/Manifestations 0718318, chapitre 65/415/6574/20700.

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur l'attribution de la subvention suivante : 2 500 € à Justine MATHIEUX, nouvelle ambassadrice GHN,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention de partenariat correspondante.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention* : 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

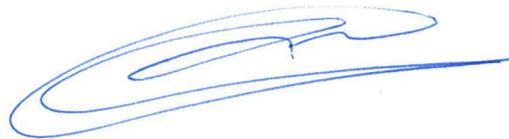
Le secrétaire de séance,



Fabrice TAILLARD
Vice-Président

Pour extrait conforme,

La Présidente,



Anne VIGNOT
Maire de Besançon

**Ambassadeur Grandes Heures Nature
de Grand Besançon Métropole**

Convention de partenariat

Entre :

Grand Besançon Métropole, représentée par Madame Anne VIGNOT, Présidente, agissant en vertu de la décision du Bureau du 17 mars 2022,

Et :

Madame Justine MATHIEUX, athlète (triathlon longue durée), domiciliée

.....

.....

Préambule

Parmi les compétences relatives au domaine sportif, Grand Besançon Métropole peut organiser ou soutenir des événements sportifs à vocation d'agglomération.

Grand Besançon Métropole souhaite promouvoir la richesse de son territoire en valorisant les pratiques liées à l'outdoor.

Cette volonté qui doit permettre de renforcer l'attractivité territoriale de GBM se traduit notamment par l'organisation d'un festival outdoor annuel.

Afin d'accompagner la Collectivité dans cette politique de développement du territoire, GBM souhaite s'appuyer en 2023 sur l'expertise et la notoriété de sportifs d'envergure, pratiquants reconnus dans des diverses disciplines outdoor.

Actifs sur les réseaux sociaux, présents sur un certain nombre de manifestations de terrain et relais efficaces de l'image de GBM sur des compétitions internationales, ces athlètes contribuent à sensibiliser un large public aux différentes pratiques outdoor et à promouvoir le festival Grandes Heures Nature.

En contrepartie de leur implication et mobilisation dans ce projet, il est convenu de leur attribuer à chacun un soutien financier à hauteur de 2 500 € par an.

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet

La présente convention a pour objet de définir le partenariat entre GBM et Madame Justine MATHIEUX dans le cadre de la mise en valeur du territoire du Grand Besançon via la promotion des pratiques outdoor, de préciser les engagements réciproques et les conditions d'attribution du soutien apporté par GBM.

Article 2 - Durée

La convention est conclue à compter du 1^{er} janvier 2023 pour se terminer le 31 décembre 2023.

Article 3 - Engagements de l'athlète « Ambassadeur Grandes Heures Nature »

Madame Justine MATHIEUX s'engage à :

- promouvoir le territoire de Grand Besançon Métropole comme terre d'outdoor au-delà du périmètre de GBM,
- être présent sur le festival Grandes Heures Nature et participer auprès du public à des épreuves ou spectacles sportifs, à des séances de dédicace, au test de produits ou encore à des conférences...

- participer à la promotion du festival : teasers vidéo, présence sur les réseaux sociaux, communication sur les médias spécifiques, réaliser des « tutos » sous la forme « j'ai testé pour vous une discipline outdoor ».
- autoriser GBM à utiliser son nom et son image sur des supports de promotion et de communication du territoire, terre d'outdoor,
- transmettre à GBM tout support visuel (photographies, vidéos) pouvant servir la promotion du festival et du territoire métropolitain,
- participer à des actions de promotion et de communication du festival organisées auprès des Grands Bisontins
- travailler avec GBM à la venue d'autres athlètes emblématiques de sa discipline

Un plan d'actions à mener en 2023 sera construit lors d'une rencontre individuelle avec chaque athlète. Ce document servira de référence pour le versement du solde de la participation financière de la Collectivité.

Article 4 - Engagements de GBM

Grand Besançon Métropole s'engage à :

- assurer une utilisation de l'image de l'athlète dans le respect scrupuleux de sa vie privée et de sa réputation. Lors de toute parution, un exemplaire sera transmis sur simple demande,
- verser à l'athlète une aide financière d'un montant de 2 500 € pour le soutien à la promotion de Grandes Heures Nature notamment du Festival outdoor.

Article 5 - Modalités de versement

La participation financière sera versée selon les modalités suivantes :

- 1 000€ à la signature de la convention.
- 1 500€ en décembre à l'issue du festival Grandes Heures Nature et d'un bilan des actions menées

Article 6 - Résiliation

En cas de non-respect d'une des clauses ci-dessus, chaque partie pourra dénoncer la présente convention par lettre recommandée avec accusé de réception.

En outre, GBM se réserve le droit de réviser le montant de la convention ou d'exiger le reversement total ou partiel des sommes versées en cas de :

- non-exécution des engagements,
- manquements graves aux obligations de respect des principes du sport de haut niveau et des règles de déontologie du sport.

Article 7 - Litiges

A défaut d'accord amiable pour le règlement d'éventuels différends dans l'exécution de la présente convention, les litiges seront soumis au tribunal compétent.

Fait à Besançon, le

L'athlète

La Présidente,

Madame Justine MATHIEUX

Anne VIGNOT
Maire de Besançon